



## Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **14 novembre 2005**

le conseil municipal a pris la délibération suivante :

**MISE EN SÉPARATIF DU CHEMIN DES BUCLINES**, participation de la commune au projet de la commune de Chêne-Bougeries.

***APPROBATION D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT ET DES MOYENS DE LE COUVRIR***

### **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE**

- d'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant de **Fr. 330'000.-**.
- d'amortir la dépense de **Fr. 330'000.-**, en 30 ans, la première fois en 2007.

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

**Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.**

**Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

**Le délai pour demander un référendum expire le 21 décembre 2005.**

Vandœuvres, le 22 novembre 2005

Le Président du conseil municipal

**Nicolas TERRIER**